

LISTE DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'ÉTUDE D'UN DOSSIER EN SECTEUR SIGNIFICATIF À CRITÈRES (article 118) -CONSTRUCTION NEUVE OU AGRANDISSEMENT

Déposer la demande de permis accompagnée de deux copies des plans et des documents nécessaires à l'étude de la conformité au règlement d'urbanisme.

Fournir ensuite, à la demande de l'architecte de l'arrondissement responsable du dossier, pour présentation au Comité consultatif d'urbanisme (CCU):

Un document relié de format 8½ x 11, 8½ x 14 ou 11 x 17 **en 18 copies** comprenant :

1. Photos de l'emplacement du projet et des façades de ses deux voisins
2. Toute autre photo nécessaire à la compréhension du contexte
3. Plan d'implantation du projet avec toutes les cotes requises
4. Plan du rez-de-chaussée coté
5. Plan du toit coté
6. Élévations en couleurs cotées de la façade
7. Toutes les autres élévations du projet
8. Perspective ou dessin d'ambiance si nécessaire à la compréhension du projet
9. Copies de catalogues ou fiches techniques (Portes, fenêtres, maçonnerie, etc.)

Un panneau de présentation de format 8½ x 11, 8½ x 14 ou 11 x 17 **en 1 copie** comprenant :

Échantillons des matériaux utilisés
Échantillons des couleurs de peinture

Des plans d'autres formats ne sont pas acceptés pour présentation au CCU.

Mars 2006